

envers l'âme d'un enfant ?... Mais ce n'est pas ainsi que pensent des époux religieux : ils regardent l'enfant comme un dépôt dont Dieu leur demandera compte :

De leurs fruits, comme l'arbre, ils se font un  
[honneur :  
Un fils est à leurs yeux un tribut au Seigneur,  
Un serviteur de plus pour servir le grand Maître,  
Un œil, une raison de plus pour le connaître,  
Une langue de plus dans le chœur infini  
Par qui, de siècle en siècle, il doit être béni.

LAMARTINE (5).

Ayant cette conviction, le père ne regardera pas son enfant seulement comme une distraction du soir après sa journée de labeur, et la mère, comme une poupée vivante avec laquelle elle puisse s'amuser. Toute autre est la fonction qu'ils envisagent, et qu'un époux définissait en termes heureux en y associant son épouse :

Elever avec elle un être aimé comme elle,  
Vivre tous deux penchés sur cette âme immor-  
[telle,  
Deviner chaque instinct pour le purifier.  
Epier chaque élan pour le fortifier,  
Nous agrandir nous-même en cette sainte tâche,  
A lui servir d'exemple aspirer sans relâche,  
Et, nous affermissant ensemble au droit chemin,  
Vers Dieu monter tous trois en nous donnant la  
[main !

E. LEGOUVÉ, (6).

Telle est la conception vraie du rôle d'un père et d'une mère ; et cette conception est religieuse. Elle oblige les parents à faire connaître Dieu à leurs enfants, à le leur faire aimer, prier, servir, et à les mettre ainsi sur la route du ciel, avant même qu'ils sachent qu'il y a un ciel.

Ce que Nous venons de dire sera complété par ce que nous allons dire au sujet des enfants, car, si les enfants ont besoin de la religion, les parents ont le devoir de la leur donner.

C.—*Les enfants.*

1° La religion est nécessaire à l'enfant. Il est à l'âge où s'éclaircit la notion du bien et du mal, où le bien se présente comme à recher-

cher et le mal comme à éviter, où se prennent les habitudes vicieuses ou vertueuses, où l'arbre prend en croissant la stature droite ou difforme qu'il gardera ensuite.

C'est alors surtout que la religion doit intervenir. L'enfant, à qui l'on impose des lois, a besoin de savoir que ces lois sont l'œuvre d'un législateur qui a le droit de les faire, d'en sanctionner l'observation ou la négligence, et qui pour cela peut inspecter à tout moment le domaine de la conscience.

L'enfant doit donc connaître Dieu. En d'autres termes, ses parents doivent le lui faire connaître.

Ils n'ont pas à attendre le moment où cet enfant sera confié par eux aux prêtres. Ceux-ci ont pour fonction de continuer et de parfaire l'éducation religieuse. Mais de commencer cette éducation, c'est le père et la mère qui en ont la facilité et le devoir. Plus tôt ils s'y prendront, et mieux ils réussiront à graver les bonnes mœurs au cœur de leur enfant.

De cette obligation quelques parents croient se dispenser en disant : " Nous faisons *instruire* nos enfants, et l'instruction leur donnera la lumière et la force pour éviter le mal et faire le bien ".

C'est là un leurre coupable. L'instruction n'est pas l'éducation, la science n'est pas la religion. Elle donne une force nouvelle, mais il s'agit de diriger cette force de l'homme, comme toutes les autres qu'il possède, vers le bien. Et cette direction, ce n'est pas l'instruction qui peut la donner. Quelle influence la grammaire et l'arithmétique peuvent-elles avoir sur la vertu ?

2° L'expérience confirme ces principes. Des incroyants eux-mêmes ont reconnu l'insuffisance de l'éducation donnée à l'enfant, quand elle ne s'appuie pas sur la foi religieuse. C'est ainsi que DIDOROT a écrit :

L'étude de la religion est essentielle à la jeunesse. Pour bien élever ma chère petite fille, je n'ai pu trouver, après de longues recherches, de livre comparable au catéchisme... Toute éducation bien faite repose sur la religion (7).

Et voici une autre déclaration d'un rationaliste :

(5) *La chute d'un ange.*

(6) *Un jeune homme qui ne fait rien.*

(7) Cité par Mgr Gibier, *les Objections contemporaines*, t. Ier, p. 154.